

L'unique moyen de contrôler tous ces nombreux abus serait donc de décréter de suite l'option des Registrateurs-notaires entre l'une et l'autre de ces deux fonctions. Les législateurs par ce moyen préviendraient ces nombreuses fraudes clandestines qui peuvent se commettre et causer tous les jours la ruine de tous ceux qui emploient d'autres notaires que les Registrateurs pour passer leurs actes ; car, il ne faut pas se le cacher, le Registrateur-notaire connaît bien ses pratiques et sous mille formes il prétend bien les récompenser. Quand ce n'est pas par des recherches gratuites, c'est autrement : voire même les actes passés pour moitié prix, dit-il, mais en fin de compte l'enregistrement et le reste est chargé en *block*.

Si d'un côté, il connaît bien ses pratiques, d'un autre côté, il connaît aussi les pratiques de ses confrères, et gare à eux dans la distribution des laveurs dont il est le maître et le dispensateur à son bureau.

Comme on le voit, ce n'est pas sans motif sérieux que les notaires du district de Québec ont crié, dans l'intérêt public et dans leur propre intérêt, de voir pétitionner la Législature pour que les Registrateurs fussent tenus de cesser de pratiquer comme Notaires, sous le délai de six mois. L'occasion est des plus favorables, puisque dans l'intérêt public on veut relever le niveau de la profession de Notaire ; ne tenons donc pas cette profession asservie aux caprices et aux exigences des Registrateurs-Notaires qui concentrent dans leurs mains tant d'intérêts différents. D'un autre côté, il arrivera que les Registrateurs, au lieu de parcourir les campagnes pour pratiquer comme notaires, se tiendront à leurs bureaux pour y enregistrer les actes à mesure qu'ils seront reçus ; cela sera pour effet d'empêcher les particuliers de faire faire des doubles copies d'actes qui ne sont nécessaires que pour permettre à M. le Registrateur-Notaire de pratiquer à son aise et de compter avec assurance que l'on ne peut aller ailleurs qu'à son bureau pour l'enregistrement des actes dans tout son comté.

Québec, 11 mars 1869.